

Direction des Actions Culturelles  
Service Actions Culturelles  
JPB/MA/JB

N°361/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec Gilipus Production d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre de l'organisation d'une carte blanche qui se déroulera les 14, 15 et 16 novembre 2022 à l'Auditorium de Coulanges.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, la ville de Gonesse souhaite diffuser le spectacle « Un violoncelle dans l'espace » à l'Auditorium de Coulanges le lundi 14 novembre à 17h30 pour la répétition publique et la restitution du projet chorale, le mardi 15 novembre à 10h00 et 14h00 pour les représentations scolaires et le mercredi 16 novembre à 15h00 pour la représentation publique,

**Considérant** la proposition de Gilipus Production.

**DECIDE**

- **De signer** avec Gilipus Production, 12 avenue de Champaubert 75015 Paris, représentée par Madame [REDACTED] le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 6 609,60 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 17 octobre 2022

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : 24 OCT. 2022

Mis en ligne le : 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec GILIPUS Production d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Un violoncelle dans l'espace » dans le cadre de l'organisation d'une carte blanche qui se déroulera les 14, 15 et 16 novembre 2022 à l'auditorium de Coulanges

Date de décision: 17/10/2022

Date de réception de l'accusé 24/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION361

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221017-2022DECISION361-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 361.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221017-2022DECISION361-AI-1-1\_1.pdf )